

<b>Zeitschrift:</b>	Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Parkinson Schweiz
<b>Band:</b>	- (2011)
<b>Heft:</b>	102: Warum die Forschung neue Ansätze braucht = Pourquoi la recherche a besoin de nouvelles approches = Perché la ricerca ha bisogno di nuovi approcci
<b>Rubrik:</b>	Consultation avec le Dr méd. Fabio Baronti

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Consultation avec le Dr méd. Fabio Baronti

## Éruptions cutanées gênantes – que faire ?

Je ne cesse d'avoir des éruptions cutanées très prurigineuses, surtout sur l'aine, à droite et à gauche, et sur le coude droit. Mon médecin m'a souvent prescrit de la pommade, mais l'éruption ne disparaît pas. S'agit-il d'une conséquence de la maladie ou de mes antiparkinsoniens (sélegiline) ?

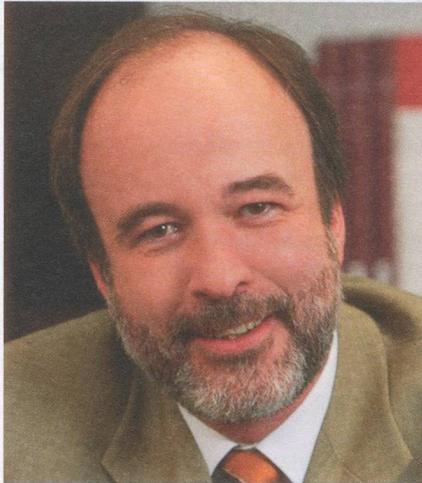
L'apparition d'altérations de la peau n'est pas rare chez les patients parkinsoniens. La peau peut être pelliculeuse, grasse et souvent légèrement rouge. Ces modifications sont connues sous le nom de dermite séborrhéique. Cependant, les éruptions cutanées peuvent également découler d'une intolérance médicamenteuse. Dans ce cas, la plupart du temps ce sont le torse, le visage et les membres supérieurs qui sont touchés symétriquement. Tous les médicaments ou presque – y compris la sélegiline – peuvent provoquer des éruptions cutanées. Toutefois, au cours de ma longue carrière, je n'ai (encore) jamais observé de réaction cutanée à la prise de ce médicament.

Il est donc possible que les éruptions cutanées que vous décrivez aient une autre origine. Je vous conseille de parler à nouveau de la situation avec votre médecin et éventuellement de consulter un dermatologue.

## Peur des effets secondaires dangereux

Mon frère, qui vit en Espagne, souffre du Parkinson depuis 14 ans. Les médicaments qu'il prenait jusque-là n'agissant plus de manière satisfaisante, son médecin lui a récemment prescrit Azilect. À présent, il tremble beaucoup la nuit. Il affirme que le médicament pourrait avoir des effets secondaires dangereux (risque d'infarctus du myocarde ou d'accident vasculaire cérébral). Est-ce vrai ?

Malheureusement, il n'existe quasiment pas de médicament sans aucun effet secondaire indésirable. Cependant, Azilect est considéré comme un antiparkinsonien généralement très bien toléré et sa prise



**Le Dr med. Fabio Baronti**, 51 ans, est médecin-chef et directeur médical de la clinique Bethesda, à Tschugg (BE), où le premier centre Parkinson de Suisse a été ouvert en 1998. Ce natif de Rome s'est engagé dans la recherche sur la maladie de Parkinson en Italie et aux États-Unis, avant de s'établir en Suisse en 1993. Fabio Baronti est membre du comité consultatif et vice-président de Parkinson Suisse.

donne très rarement lieu à des effets secondaires. À ma connaissance, il n'existe notamment pas de rapport qui fasse référence à un risque accru d'accident vasculaire cérébral ou d'infarctus du myocarde en cas de traitement par Azilect.

Il me semble toutefois important de mentionner deux éléments relatifs à ce médicament : d'une part, l'action d'Azilect sur les symptômes cardinaux de la maladie de Parkinson est plutôt douce. D'autre part, on espère (sans certitude aucune) que ce médicament pourra ralentir la progression de la maladie dans certains cas (voir également l'article « Le traitement neuroprotecteur : rêve ou réalité ? », PARKINSON n°96, déc. 2009, p.24).

Compte tenu de l'action relativement douce d'Azilect mentionnée précédemment, il conviendrait de réfléchir au fait que votre frère devrait peut-être prendre d'autres antiparkinsoniens en complément, afin de pouvoir mieux contrôler les symptômes de la maladie sur toute la journée.

Je suis convaincu qu'un neurologue expérimenté peut l'aider à trouver une solution adaptée.

## Dépendance aux médicaments ?

Récemment, un professeur de médecine, de neurologie et de recherche comportementale s'est exprimé sur les personnes dépendantes aux drogues à la télévision allemande. Au passage, il a évoqué le fait qu'en cas de prise régulière de drogues, le cerveau pouvait être considérablement altéré avec le temps, ce qui remettait en question tout le traitement de sevrage. Je pense à nous autres parkinsoniens, qui prenons nous aussi des « drogues » toute l'année. Sait-on ce qu'il en est pour les antiparkinsoniens ? Après tout, le cerveau est également directement concerné.

Je souhaite tout d'abord vous rassurer : la consommation de médicaments des parkinsoniens n'a vraiment rien à voir avec une dépendance à la drogue !

Le traitement médicamenteux du Parkinson vise à remplacer la dopamine, une substance naturellement présente dans l'organisme et essentielle pour un fonctionnement normal du cerveau, mais produite en quantité insuffisante par les neurones dopaminergiques – à cause de la maladie de Parkinson. Les patients parkinsoniens sont donc contraints de prendre des médicaments toute leur vie.

En effet, le cerveau s'habitue à un certain équilibre chimique, comme celui qui est atteint grâce à une prise régulière de médicaments en cas de Parkinson. En conséquence, si la prise de tous les antiparkinsoniens est subitement interrompue, le degré de gravité des symptômes du Parkinson qui réapparaissent est souvent temporairement plus élevé.

Toutefois, une interruption du traitement n'a aucun sens en cas de Parkinson et n'est par conséquent jamais entreprise – du moins pas chez les patients chez qui les médicaments agissent. Dans ce contexte, la question du « traitement de sevrage » ne se pose donc jamais.

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Écrivez à : Rédaction Parkinson, case postale 123, 8132 Egg, courriel : presse@parkinson.ch